

N°577 – 2 FÉVRIER 2010

CTP DSNA : Austérité ?

EFFECTIFS, RECRUTEMENTS ET AFFECTATIONS DES RESSORTISSANTS EUROPÉENS, ÉVOLUTION DE LA DTI, PLAN DE LA DSNA... LES DOSSIERS NE MANQUAIENT PAS LORS DE CE CTP DSNA QUI S'EST TENU EN L'ABSENCE DE PLUSIEURS SYNDICATS. LA BAISSSE DU TRAFIC SE FAIT FORTEMENT SENTIR SUR LES EFFECTIFS ET SUR LE CLASSEMENT DES ORGANISMES.

Répartition des effectifs : le compte n'y est pas !

Les propositions faites par l'administration lors du GT effectif et du GS32H ont donné lieu à de vifs échanges en CTP.

L'AVIS DU SNCTA

GT Effectif (CRNA, Orly, Roissy)

Le SNCTA a renouvelé ses critiques sur l'utilisation dogmatique de l'indicateur I1. Suite à une proposition de la CFDT (sur la formule appliquée), soutenue par le SNCTA, la DO a accepté la réouverture de ce dossier dès son prochain CTP (9 mars).

Le SNCTA a exigé 100% d'affectation AVE sur les centres très demandés dans le but de garantir une mobilité maximum malgré le faible nombre de postes ouverts. La DSNA a considéré que l'effort fait (environ 60%) maintenait un certain équilibre et n'a pas souhaité le modifier. Le SNCTA continuera à défendre un vrai droit à la mobilité.

GT 32 heures (approches)

Concernant les approches (voir CDA n°576 GS32H), le SNCTA a obtenu une suspension de la baisse du nombre de détachés prévue par la DO. Une réunion spécifique se tiendra. La charge de travail liée à la formation continue doit être prise en compte.

Recrutement RUE : le statut ICNA reste protégé !

Le processus de recrutement, de formation et d'affectation des RUE (Ressortissants de l'Union Européenne) détenteurs d'une licence a été débattu. Les projets de décrets sont disponibles sur www.sncta.fr espace CTP DSNA.

6 contrôleurs seront recrutés par cette voie en 2010. Ils seront affectés dans des centres dont le « besoin est avéré » (postes non pourvus en CAP) : 2 Cayenne, 2 Saint Pierre et Miquelon, 1 Deauville et 1 Beauvais.

Plan DSNA 2010-2011

Les objectifs généraux et les actions prioritaires de la DSNA pour 2010 et 2011 ont été présentés dans le cadre de la mise à jour d'un plan quinquennal entamé il y a 3 ans. Il y est notamment confirmé que les blocs techniques de Strasbourg, Beauvais et Pau restent des priorités, ou encore que la politique des SIV jointifs et les contributions de la DSNA au FABEC seront poursuivies.

Le SNCTA veillera à la réalisation concrète des engagements et des projets de notre administration

Évolutions à la DTI

La DTI a présenté un rapport concernant les évolutions de son site à Athis-Mons :

- certaines activités sont transférées à Toulouse : Recherche & Développement et le pôle Consolidation des Exigences Opérationnelles ;
- le centre d'expérimentation est maintenu dans le cadre de 4-FLIGHT (nouveau système *striplless* pour les CRNA à l'horizon 2015/2017) et du programme SESAR.

L'AVIS DU SNCTA

Le SNCTA note avec satisfaction le choix de la DSNA de maintenir des lieux d'expérimentation proche des sites opérationnels d'Athis-Mons, Roissy et Orly et qui permettent un accès pratique aux 4 CRNA de province.

La DTI a présenté un document sur les « évolutions des métiers de la filière technique DTI » qui préfigure de changements importants la concernant. En effet la DTI poursuit un virage, du fait des évolutions des matériels ATM et de l'implication de plus en plus forte des industriels au travers notamment de SESAR, l'amenant à « faire faire » plutôt que « faire ».

L'AVIS DU SNCTA

De nombreuses recommandations portées par le SNCTA sur une meilleure intégration des opérationnels dans les processus de développement et de validation ont été retenus.

Le SNCTA restera néanmoins particulièrement vigilant sur ces points concernant les différents programmes en cours tels qu'ACROPOLE et 4-FLIGHT.

Le SNCTA, au travers notamment de sa commission technique (COMTECH) veillera à ce que les dérives et les attermolements passés ne se reproduisent plus.

La DSNA doit rapidement proposer des outils modernes aux contrôleurs et imposer sa voix au sein de SESAR.

Melun – Bastia – St Etienne

Depuis juillet 2008 l'administration applique une nouvelle méthode pour classer les organismes, toujours basée sur les MEQ, en considérant « le meilleur de l'année précédente ou de la moyenne des trois dernières années ».

Ainsi, Melun, et Bastia sont reclassés respectivement dans les groupes D et E à compter du 1er janvier 2009 et St Etienne en groupe G à partir du 22 Octobre.

Évolutions Montpellier /Perpignan

Suite au mandat donné par la DSNA au SNA Sud/Sud-Est sur les évolutions « espace » concernant la région de Montpellier/Perpignan, un rapport comportant 4 options a été remis à l'échelon central. Le CTP/DSNA a décidé que la DO serait désormais responsable de ce dossier et lui présentera le résultat final de ces réflexions. Pour le SNCTA, le prochain CTP/DO devra donc permettre d'avancer sur ce dossier en fixant notamment un objectif et un calendrier clairs.

L'AVIS DU SNCTA

Le SNCTA a obtenu l'engagement de l'administration :

- du maintien des structures d'encadrement pour vérifier si les évolutions de trafic se confirment
- d'un courrier individuel aux personnels concernés pour leur rappeler leurs droits notamment en termes de maintien de primes.

Le SNCTA a rappelé sa volonté de voir une réflexion sur les classements d'organisme basé sur d'autres éléments que les seuls MEQ en considérant notamment la culture de métiers (CINA/CTNA).

Tahiti : question du SNCTA

Ce CTP a été l'occasion pour le SNCTA d'ouvrir le dossier Tahiti dans sa globalité avec 2 points majeurs :

Les nombreux dysfonctionnements liés au non-rattachement du SNA de Tahiti à la DSNA ne sont plus acceptables. Il est temps que l'ensemble des sites opérationnels soient gérés par le prestataire. Sécurité, service rendu aux usagers, réglementation, évolutions techniques, etc... autant de dossiers que seuls les services de la navigation aérienne peuvent correctement gérer.

Le fort turn-over des effectifs (25% de l'effectif total par an) pose de réels problèmes de stabilité et de formation sur place. La durée maximum des séjours et le manque d'originaires chez les ICNA imposent des contraintes qui ne seront plus longtemps tenables. La section locale, les représentants en CAP et le Bureau National du SNCTA ont alerté l'administration et travaillent sur ce dossier.